



MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-03-07

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

ABSENT(S) / EXCUSE(S) : CRETIN Christian

Secrétaire de séance : GELEY Jean-Luc.

Convocation du 13/03/2024 (affichée le 13/03/2024).

OBJET : Réfection des toitures de l'église et de la cure – Autorisation de programme / Crédits de paiements

Introduction

Cette autorisation de programme concerne le projet d'importance vitale pour notre commune à savoir la réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay. Ce rapport a pour objectif de vous présenter les raisons justifiant cette initiative, les besoins identifiés, les recommandations pour son exécution et son financement.

Contexte

L'église et la cure de Thervay sont des éléments emblématiques de notre patrimoine communal. Toutefois, au fil du temps, les toitures de ces bâtiments ont subi les affres du temps et des intempéries. Les signes de détérioration sont de plus en plus apparents, mettant en danger l'intégrité structurelle des édifices ainsi que la sécurité des citoyens et des visiteurs.

Évaluation des besoins

Une évaluation approfondie réalisée par des experts en architecture et en construction a mis en lumière l'ampleur des dégradations et des risques encourus. Parmi les principaux problèmes identifiés, nous pouvons citer :



- Infiltrations d'eau : Les toitures présentent des signes d'infiltrations d'eau, entraînant des dommages aux plafonds, aux murs et aux installations intérieures.
- Dégradation des matériaux : La couverture actuelle est fortement dégradée, avec des tuiles manquantes, fissurées ou endommagées, compromettant ainsi l'étanchéité du toit.
- Risque pour la sécurité : La fragilité des toitures constitue un risque potentiel pour la sécurité des personnes fréquentant ces lieux publics.

Proposition de réfection

Afin de remédier à cette situation et de garantir la préservation à long terme de notre patrimoine communal, il est impératif de procéder à la réfection complète des toitures de l'église et de la cure de Thervay. Les étapes proposées pour ce projet comprennent :

- Étude de faisabilité : Engagé en 2023, cette mission effectuée par l'Architecte Mr Zioua a permis la réalisation d'une étude approfondie des structures et concevoir un plan détaillé de rénovation.
- Mission de maîtrise d'œuvre : Sélectionner des matériaux de qualité adaptés à l'architecture et au caractère historique des bâtiments, tout en garantissant leur durabilité et leur résistance aux intempéries. Consulter et superviser les travaux de réfection en suivant les normes de sécurité et en minimisant les perturbations pour les résidents et les activités communautaires.
- La réalisation des travaux de réfection
- Assurer un suivi post-réalisation pour garantir la qualité des ouvrages et planifier leur entretien à long terme.

Proposition de création d'une autorisation de programme à crédit de paiement

La réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay représente un investissement important et crucial pour garantir la sécurité, la préservation et la valorisation de notre patrimoine communal. Les possibilités de subvention seront sollicitées auprès de l'État, du conseil départemental du Jura et des programmes de préservation du patrimoine.

Pour mener à bien cette action, une autorisation de programme de 750 000 € sur 3 ans est proposée. Un tableau détaillant les coûts et leur répartition par année est annexé au présent rapport.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce dossier et à :

- ✓ Approuver la création d'une autorisation de programme intitulée « Réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay » ;
- ✓ Adopter le montant et la durée de l'autorisation de programme à hauteur de 750 000 €, sur 3 ans ;
- ✓ Répartir les crédits de paiement entre les exercices 2024 à 2026, conformément au tableau figurant en annexe.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ D'approuver la création d'une autorisation de programme intitulée « Réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervay » ;
- ✓ D'adopter le montant et la durée de l'autorisation de programme à hauteur de 750 000 €, sur 3 ans ;
- ✓ De répartir les crédits de paiement entre les exercices 2024 à 2026, conformément au tableau figurant en annexe

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT



APCP Réfection des toitures de l'église et de la cure de Thervey

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID : 039-213905284-20240320-20240307DELIB-DE



A/ Autorisation de programme

durée 3 ans

enveloppe 750 000 €

B/ Crédits de paiement

	Imputation budgétaire	Objet	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Mission maitrise d'Œuvre	2031	Mission maitrise d'Œuvre	50 000 €		
		Crédits de paiement	50 000 €	- €	- €
Travaux	21318			650 000 €	50 000 €
		Crédits de paiement	- €	650 000 €	50 000 €
TOTAL crédits de paiement			50 000 €	650 000 €	50 000 €

TOTAL 750 000 €